

**Compte rendu provisoire de la réunion du
Conseil d'Administration de la Fondation du Lycée
franco-japonais
Séance du 20 octobre 2011**

1- Ordre des délibérations

- (1) Nomination du président de séance
- (2) Adoption de l'ordre du jour
- (3) Adoption du compte-rendu précédent
- (4) Changement d'administrateur (Ambassadeur, Conseiller culturel, Coordonnateur AEFE)
- (5) Adoption de la liste des nouveaux personnels de l'établissement
- (6) Autorisation donnée au Directeur Général d'entériner la proposition de la Commission des Appels d'Offres pour le choix de la Société chargée de la fourniture des mobiliers du site de Takinogawa, dans le cadre du plafond maximum des dépenses arrêté à la somme de 100 000 000 de yens.
- (7) Grandes orientations budgétaires 2012
- (8) D.B.M. n° 2 de l'exercice 2011
- (9) Admissions en non-valeur
- (10) Questions diverses

2- Déroulement des délibérations

- (1) Président de séance : Le Directeur Général propose que la séance soit présidée par Monsieur Patrick TENEZE, représentant de l'AEFE en Asie.

Monsieur Patrick TENEZE est élu Président de séance à l'unanimité.

- (2) Ordre du jour: le Président propose l'adoption de l'ordre du jour indiqué ci-dessus.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

- (3) Adoption du compte-rendu précédent

Le compte rendu provisoire de la réunion du Conseil d'administration du 02 juin 2011 est adopté à l'unanimité.

- (4) Le président souhaite présenter les nouveaux membres appelé à siéger à ce Conseil d'administration : Monsieur Bertrand FORT, Conseiller de coopération et d'action Culturel, Monsieur Patrick TENEZE, Coordonnateur régional, délégué de la direction de l'AEFE pour la zone Asie, ainsi que le nouvel Ambassadeur de France lorsque celui-ci sera nommé.

(5) Adoption de la liste des nouveaux personnels de l'établissement : Monsieur le Directeur Général énumère la liste des nouveaux personnels ayant rejoint l'établissement à la rentrée scolaire dernière. Il souligne également les modifications d'attributions qui ont pu intervenir pour certains personnels déjà membres des effectifs antérieurement. Comme obligation en est faite, les listes précises des personnels exerçant sur l'un ou l'autre des deux sites seront adressées aux autorités locales, soit un total de 118 personnes.

La nouvelle liste est adoptée à l'unanimité.

(6) Autorisation donnée au Directeur Général d'entériner la proposition de la Commission des Appels d'Offres pour le choix de la Société chargée de la fourniture des mobiliers du site de Takinogawa, dans le cadre du plafond maximum des dépenses arrêté à la somme de 100 000 000 de yens

Le président fait rappel de la procédure engagée dans le cadre de l'achat des mobiliers pour le site de Takinogawa :

- Mercredi 19 octobre 2011, présentation du cahier des charges aux membres de la Commission des appels d'offre ;
- Vendredi 21 octobre 2011, validation du cahier des charges par les membres de la Commission des appels d'offre ;
- Lundi 24 octobre 2011, diffusion de l'annonce du cahier des charges ;
- Lundi 07 novembre 2011, réception des offres au lycée ;
- Mardi 08 novembre 2011, analyse des offres avec le project manager Yamashita Sekkei et le Chef de l'antenne immobilière de l'ambassade ;
- Mercredi 30 et jeudi 01 décembre 2011, présentation des offres par le project manager Yamashita Sekkei et le Chef de l'antenne immobilière de l'ambassade, aux membres de la Commission des appels d'offre ;
- Vendredi 02 décembre 2011, la Commission des appels d'offre désigne l'offre retenue ;

Interrogé sur la possibilité de réutilisation des mobiliers déjà implantés sur les 2 sites, le Président précise que si certains de ces équipements (environ 20%) seront démenagés à Takinogawa, il est tout aussi incontournable d'avoir une nouvelle structure dotée d'équipements neufs et offrant les garanties d'un fonctionnement pédagogique optimum.

Après discussion, le président demande à l'assemblée de procéder au vote :

L'autorisation est adoptée à l'unanimité.

(7) Grandes orientations budgétaires : le Président présente les différents éléments qu'il convient de prendre en compte pour définir ces grandes orientations :

1) Les effectifs :

Après une fermeture de 3 semaines consécutives aux événements du 11 mars, l'établissement a ré-ouvert le 04 avril 2011 avec 350 élèves au lieu des 1 035 inscrits à la rentrée du mois de septembre 2010.

Compte tenu des effectifs actuels (802) et des projections réalisées, le projet de budget « 2012 » devrait prendre le chiffre de 850 élèves attendus pour la rentrée de septembre 2012.

2) Les personnels :

Afin d'assurer une rentrée dans de bonnes conditions, il a été proposé lors du dernier Conseil d'établissement du 6 octobre de procéder aux créations d'emplois suivantes :

- 1 poste d'enseignant pour le premier degré
- 1,5 Equivalent Temps Plein (ETP) pour le secondaire
- 1 poste de surveillant vie scolaire

3) Crédits pédagogiques :

Il est envisagé de reconduire les crédits ouverts sur l'exercice 2011 au prorata de l'effectif prévu.

4) Projet immobilier :

Compte tenu de la forte chute des effectifs, le dernier provisionnement d'environ 65 000 000 de yens a été annulé. Toutefois la quasi totalité du provisionnement inscrite dans le projet initial a été atteinte.

Afin de tenir compte des effectifs actuels et de la situation financière de l'établissement, des économies ont été arrêtées sur les travaux, réduisant la capacité d'accueil de l'établissement à environ 1 050 élèves.

Par ailleurs, la C.C.I.F.J. participe sous forme de dons , à la réalisation de l'auditorium et à certains aménagements de la piscine.

L'ensemble des éléments précédemment évoqué devrait donc permettre, en tenant compte du montant de l'emprunt, de dégager une marge de sécurité suffisante.

5) Services spéciaux :

Le Secrétaire général rappelle que chacun de ces services est indépendant, en recettes et en dépenses, du service général.

La restauration scolaire : malgré la chute des effectifs, l'implantation dans le site unique de Takinogawa permet de proposer une baisse de tous les tarifs de demi-pension d'environ 5 %. Cette mesure a pour origine :

- 1 - la fin du provisionnement pour le projet immobilier ;
- 2 - la fin du transport des plats entre les deux sites ;
- 3 - la baisse de la masse salariale.

Le représentant de l'APE-FAPE, fait remarquer que le montant total des trois indices à l'origine de la baisse annoncée, est plus élevé que les 5 % retenus.

Le Secrétaire général rappelle qu'il convient de tenir compte de la baisse des effectifs et qu'il est préférable de proposer une baisse pérenne de 5 % plutôt que de réévaluer sur l'exercice 2013.

Le service des examens : une diminution des droits d'inscription aux examens de 35 % sera également proposée pour la session 2012. L'optimisation des opérations liées au déroulement des examens mise en place dans le cadre de la mutualisation des procédures pour les établissements relevant du réseau de l'AEFE dans la zone Asie, a permis de présenter les tarifs suivants :

- inscription aux épreuves du baccalauréat : 58 000 yens au lieu de 90 000;
- inscription aux épreuves anticipées du bac : 16 000 yens au lieu de 25 000.

Le représentant de l'AF-FCPE, demande si un bilan de la mise en place de ces procédures a été effectué auprès du corps enseignant.

Le Directeur général informe l'assemblée que ce bilan a été réalisé et adressé aux autorités compétentes dans le domaine des examens. Ce premier bilan fait apparaître un taux de satisfaction élevé même si des améliorations seront encore proposées.

6) Tarifs de droits de scolarité :

Du fait de la marge évoquée au point 4, nous proposons à titre exceptionnel de maintenir le tarif des droits de scolarité pour l'exercice 2012, sans augmentation, comme pour l'exercice précédent. En revanche, une augmentation minimale de 3% interviendra au titre de l'exercice suivant (à compter de la rentrée 2013) afin de compenser partiellement les hausses des coûts de fonctionnement 2011, 2012 et 2013 (masse salariale, dépenses de viabilisation et de maintenance notamment) et ainsi de ne pas hypothéquer le développement du lycée (ouverture souhaitée à de nouveaux publics, en particulier étrangers) en limitant au maximum son déficit et en retrouvant au plus vite un indispensable équilibre financier.

Monsieur le Conseiller culturel souhaite insister sur l'objectif de retour à l'équilibre financier et de fait à la nécessité de compenser les hausses de dépenses de fonctionnement , dès l'exercice 2013.

En plus des aides déjà accordées pour ce projet immobilier, l'A.E.F.E. devrait valider le gel de la remontée de la participation aux rémunérations des résidents pour l'exercice 2011 (Conseil d'Administration de l'Agence du 30/11/2011).

Pour l'exercice 2012, l'Agence accorderait à l'établissement une subvention d'investissement de 1 000 000 d'euros.

Les déficits résiduels des exercices comptables 2011 et 2012 seraient compensés par des reprises sur provisions.

Toutefois, il est important de signaler qu'il paraît indispensable de conserver une partie de la marge évoquée afin de pouvoir financer l'aménagement des 10 salles de classe pour lesquelles les travaux ont été abandonnés (4^{ème} niveau du bâtiment sud). Le coût actuellement estimé pour la réhabilitation et l'équipement de ces 10 salles est d'environ 180 000 000 yens.

Comme cela est souhaitable, si les efforts qui sont entrepris sur la recherche de nouveaux publics, génèrent une hausse des effectifs, la capacité maximum d'accueil pourrait être atteinte dans quelques années. Du fait de l'emprunt déjà en cours de remboursement il sera très difficile d'en contracter un autre. Ceci d'autant plus que les autorités locales chargées du contrôle des comptes de la fondation ont déjà particulièrement signalé un taux d'endettement trop élevé.

Le président propose à l'assemblée de se prononcer sur ces orientations budgétaires 2012.

Les grandes orientations budgétaires 2012 sont adoptées à l'unanimité.

(8) Décisions modificatives au budget. Le Secrétaire Général présente la DM2 (cf annexe 1) : il s'agit essentiellement d'ajustements techniques prenant en compte les effectifs de 820 élèves présents en septembre ainsi que la création d'un poste à mi-temps de chargé de communication à compter de la rentrée de janvier 2012.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'ensemble des mesures présentées dans la Décision Budgétaire Modificative n° 2 de l'exercice 2011.

(9) Admissions en non-valeur

Le secrétaire général présente quatre créances pour admission en non-valeur. Ces créances concernent uniquement des impayés au titre des droits de scolarité pour l'année scolaire 2010-2011. Le montant total de ces admissions en non-valeur s'établit à 2 088 890 yens pour des élèves qui ne sont pas revenus après les événements du 11 mars dernier.

Soumises au vote, ces admissions en non-valeur sont adoptées à l'unanimité.

(10) Questions diverses: (APE - FAPEE)

1- Classe d'intégration: quel y serait le prix de la scolarité d'un élève ? Sur cette base, la rentabilité de la classe serait assurée à partir de quels effectifs ? Quel est l'effectif minimum en-dessous duquel la classe ne serait pas ouverte ?

Un effectif de 15 élèves est nécessaire pour l'ouverture d'une classe de ce type.

2- Au printemps 2010 nous avons envisagé l'application d'un tarif différencié entre maternelles classiques et maternelles bilingues. M Dumas nous avait indiqué que les classes bilingues coûtaient à l'école 5% de plus, quel que soit le niveau. A l'origine il avait été décidé de ne pas appliquer de surtarification des maternelles bilingues pour favoriser la croissance de cette filière, et de surfacturer au double du surcoût réel (donc de 10%) les élémentaires bilingues pour compenser. Maintenant qu'on arrive en régime de croisière avec 2 niveaux bilingues en maternelle et 5 en élémentaire, nous suggérons de revoir cette politique. Plusieurs directions sont possibles:

1. appliquer une surfacturation de 5% à toutes les classes bilingues, collant ainsi au plus près aux coûts réels: ceci résulterait en augmenter les tarifs des MSb et GSb de 5%, et abaisser les tarifs de CPb à CM2b de 5%, c'est la solution la plus "propre"

2. continuer de ne pas surfacturer les maternelles bilingues et répartir cette perte sur les élémentaires bilingues: ceci résulterait en abaisser les tarifs de CPb à CM2b de 3% (car 7% de surfacturation suffisent)

3. ne rien changer: dans ce cas les classes bilingues subventionnent les classiques, a priori

Compte tenu des orientations budgétaires précédemment votées, dont le maintien des tarifs des droits de scolarité, cette question pourra être prise en compte lors de l'élaboration du budget 2013.

3- Au CA de février nous avons suggéré de remplacer les hausses automatiques de salaires GVT par une politique de rémunération variable; qu'en a dit la Commission des Ressources Humaines ? Pouvez-vous nous rappeler combien les frais de personnel représentent du total des coûts de l'établissement ?

Cette question n'a pas été abordée en réunion de la Commission des Ressources Humaines, elle pourra être examinée lors d'une des réunions annuelles de cette instance. Pour le service général, les dépenses des chapitres 644, 645 et 647 qui regroupent tous les frais liés aux personnels recrutés locaux, représentent 30 % des dépenses prévisionnelles. Si l'on y inclus les dépenses pour les personnels résidents, le pourcentage s'élève à 44 %.

4- A Londres ou Francfort, l'établissement, favorable à l'évolution des procédures de l'EGD, a mis en place une commission permanente où l'administration, les enseignants et les usagers discutent du budget en amont. A Tokyo, on vote les orientations pédagogiques en CE, puis en CA on vote le budget nécessaire à leur mise en place: ceci ne permet pas d'effectuer des choix éclairés qui mettent en rapport les actions pédagogiques et leur coût. Une commission permanente pourrait y remédier, ferait mieux prendre conscience aux usagers des contraintes financières, et renseignerait mieux l'administration sur les priorités des usagers.

Les statuts de la Fondation ont été ainsi définis, sauf à les réviser et à multiplier le nombre de réunions, les décisions budgétaires restent du ressort du Conseil d'administration. Sur le plan de la concertation, il convient de rappeler que le budget doit au préalable être présenté à l'Assemblée des conseillers pour avis. Enfin, les documents budgétaires sont toujours joints aux convocations de ces deux instances offrant ainsi un laps de temps tout à fait satisfaisant pour leur étude.

5- En cas de stagnation des effectifs autour des niveaux actuels sur plusieurs années, peut-on compter sur une poursuite des subventions de l'Etat français (non-remontées etc...) ? Les échéances électorales de 2012, la nécessaire rigueur dans la tenue des comptes de l'Etat risquent-elles de faire basculer cet effort intégralement vers la parentèle ? Si ces subventions 19/01/2012 exceptionnelles venaient à prendre fin, toutes choses égales par ailleurs, de combien augmenteraient les frais de scolarité ?

Il est important de souligner l'engagement des plus hautes autorités politiques françaises sur la viabilité du nouveau lycée. Cette volonté se traduit par les aides apportées par l'AEFE et les orientations budgétaires pour l'exercice 2012 confirment cet engagement. Dans une période de redressement, il convient d'avoir une démarche volontaire et positive.

6- Nouveaux Publics: y a-t-il dans les pistes identifiées par cette étude, une action qui soit susceptible d'augmenter significativement le nombre d'élèves de l'école et d'améliorer la rentabilité de l'établissement ? Il nous semble que les pistes envisagées jusqu'à maintenant sont soit anecdotiques soit peu rentables voire pas viables, et que dans ces conditions on risque fort de rester avec des effectifs stagnants sous 1000 et un compte d'exploitation déficitaire de façon structurelle, avec toutes les conséquences que l'on peut craindre sur l'évolution future de la qualité de l'enseignement et/ou des frais de scolarité.

Les pistes évoquées lors du dernier CE n'ont rien d'anecdotique. Un certain nombre d'entre elles sont d'ores et déjà contenues dans notre projet d'établissement 2010-2013. :

- ***classe d'intégration sas de trois mois destinée aux enfants japonais, éventuellement étendue en 3-6-9***
- ***redéfinition de la place du japonais en primaire***

- **valorisation de notre dimension internationale (section bilingue franco-anglaise MMS au CM1 animée exclusivement par des « native speakers » ; section européenne de langue anglaise en collège/lycée qui vient d'être validée officiellement au titre de la session 2012 du Bac ; OIB Japonais / classes Lycée)**
- **amélioration de la communication en direction des anciens élèves japonais du LFJT pour attirer davantage d'élèves japonais (recensement des anciens élèves en vue de la création d'une association affiliée à l'association mondiale des anciens élèves du réseau présidée par un japonais ou franco-japonais reconnu à Tokyo)**
- **amélioration en général de la communication du lycée (site internet, encarts dans revues ciblées, mailing, élaboration d'une plaquette trilingue en français/japonais/anglais ...)**
- **création d'une section des tout petits,**

Le nouvel "outil" dont nous disposerons bientôt à Takinogawa nous permettra, comme déjà mentionné à maintes reprises, d'affirmer avec force notre identité et d'offrir un niveau de prestations qui ne peut qu'avoir un effet très positif sur nos effectifs.

7- Le Projet d'Etablissement 2010-2013 offre une vision de quelques années seulement, alors que les dépenses d'investissement liées à Takinogawa courent sur 20 ans (échéance de l'emprunt contracté). Ne devrait-on pas mettre sur pieds un plan d'action à long-terme, avec des objectifs chiffrés à 5 ou 10 ans ?

Le projet d'établissement est un outil de pilotage pédagogique qui ne doit pas être confondu avec un plan d'orientation stratégique. Ce dernier, étudié par le Poste en lien avec la direction du Lycée au cours de la précédente année scolaire, est nécessairement prospectif et fortement tributaire des aléas de la conjoncture issue des événements du printemps dernier et donc de l'évolution de nos effectifs, en dépit de notre politique tout à la fois ambitieuse et réaliste.

8- Le plan de financement de Takinogawa tablait sur 130 millions ¥ de donations annuelles par les entreprises via le Plan de Contribution. Depuis, Michelin a abaissé de 10% le montant de ses donations; nous attendons en 2012 le renouvellement des 5 autres donateurs (Air Liquide, Calyon, L'Oréal, Nissan et Sanofi-Aventis), savons-nous si elles seront en baisse aussi, de quelle façon tout cela affecte-t-il le financement de Takinogawa ?

Le provisionnement réalisé sur le présent exercice au titre du plan de contribution sera de près de 125 millions, même si certaines baisses peu significatives sont annoncées, d'autres Sociétés pourraient adhérer à ce plan de contribution. Une participation annuelle de 100 millions est une prévision raisonnable. Elle permettrait, comme le prévoyait le plan de financement initial du projet, de couvrir en très grande partie le remboursement du capital de l'emprunt qui s'élèvera à 118 millions par an.

9- Pouvez-vous publier, à l'attention des usagers non spécialistes, un bilan financier simplifié du LFJT qui montre les grands agrégats, en quelques lignes ? En absence de ce type d'information, certains ont tendance à croire que l'école est "trop chère" et semblent ne pas être conscients des contraintes économiques qu'elle connaît.

Un document simplifié sera établi.

L'ordre du jour étant épuisé, le président annonce que la prochaine réunion devrait se tenir le 14 février 2012. La séance est levée à 20 H 00.

Pour le président de séance
Le secrétaire général
Philippe DUMAS